



SYNDICATS NATIONAUX C.G.T.

Union Fédérale de l'Environnement

Compte rendu de la CAPN des Techniciens de l'Environnement

11 décembre 2013

Représentants de l'Administration :	Représentants des personnels
Brigitte Thorin (Présidente) Simone Hayot Damien Methivier Claire Jegou (ONEMA), Gérard Bonifassi (ONEMA) Jocelyne Koe (ONCFS) Nathalie Fischer (ONCFS) Gilles Perron (Parc national)	CGT : Olivier Ledouble – olivier Leroyer (expert) SNAPE : F. Lorieau SNE FSU : D. Melleton – T Dahier CGC EFA : P. Berlemont UNSA : Yannick JAOUEN

Déclaration préalable de la CGT Environnement

Madame la Présidente,

Les personnels des corps de l'environnement ont connu par le passé une gestion chaotique de leurs carrières, tant en termes de critères de promotion, en termes de mutations, qu'en termes de mise en œuvre des avancements.

C'est sur ce dernier point que la CGT souhaite insister aujourd'hui. Non pas que les autres sujets doivent être placés sous silence, mais pour mettre en évidence le mauvais traitement infligé par le Ministère de tutelle à ses agents.

Le mouvement social engagé en 2011, avec notamment une manifestation nationale réunissant un millier d'agents, avait été entendu au moins sur ce point, avec promesse de la part du Ministère qui s'engageait à résorber les retards de gestion dans la carrière des agents de l'environnement.

Et en effet, au fil des mois, un travail très important a été engagé par le Ministère pour résorber les retards. A ce titre, notre organisation salue l'investissement des personnels en charge de la gestion de nos corps ; investissement qui a été remarqué par les personnels.

Malheureusement, cette embellie n'a été que de courte durée puisque des retards conséquents sont de nouveau constatés en termes de prise en compte des avancements d'échelon et des bonifications d'ancienneté. Dans certains cas, les retards sont supérieurs à un an, certains étant proches de 2 ans.

Adresser votre correspondance à :
FNEE-UFE – 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

ufe.equipement@cgt.fr

Malgré nos relances, nous sommes aujourd'hui le 11 décembre et les arrêtés n'ont pas été pris à temps pour qu'une mise en paie des rattrapages de salaire intervienne avant la fin 2013. Le paiement sur 2014 va donc exposer les agents à des pénalités sur le plan fiscal et en termes de prestations familiales. La CGT exige que cette situation inacceptable soit résorbée dans les meilleurs délais et que de tels cas ne se reproduisent pas.

Pour y parvenir, la CGT propose comme piste de réflexion que le Ministère accepte de déléguer la gestion du corps aux établissements publics employeurs, qui sont au plus proche des situations individuelles et nous semblent en capacité de réaliser le travail.

La CGC et le SNE ont également lu chacune une déclaration préalable. Le SNAPE et la CGT soutiennent ces déclarations qui interrogent le Ministère sur :

- la transformation de 150 postes catégorie C en B ;
- Intégration du corps dans le NES ;
- La transformation des postes de chefs de service en IAE (Ingénieur Agriculture Environnement) ;
- La date de cette CAPN (2 mois après la date initialement prévue, ce qui a une incidence sur la date des prises de poste suite aux mutations).

Réponses du Ministère aux différentes déclarations :

- Concernant l'organisation des CAPN (report des dates, non-respect des délais pour l'envoi des dossiers,...)
 - ⇒ « Le bureau MGS2 a rencontré de gros problèmes ces derniers mois, nous nous donnons pour objectif de respecter les délais »
- Intégration dans le NES
 - ⇒ Un premier arbitrage avait été rendu par Matignon : « intégration dans le NES » après fusion des corps de Technicien Supérieur de l'Agriculture et de Technicien de l'Environnement. Le Ministère de l'Agriculture devait piloter le projet. Ce dernier n'est pas moteur sur ce projet, notamment du fait du différentiel important des régimes indemnitaires entre ces deux corps.
 - ⇒ Le Ministère de l'Ecologie demande une intégration dans le NES sans fusion ; ce qui passe par un nouvel arbitrage de Matignon (demande faite par le cabinet du Ministre en juillet 2013, sans réponse à ce jour !).
- Transformation des 150 postes de C en B
 - ⇒ Le MEDDE indique que ce dossier est lié à l'intégration dans le NES, puisqu'il est prévu de modifier les textes en permettant notamment dans le futur statut, l'intégration dans le corps après examen professionnel (non prévu actuellement).
 - ⇒ La présidente de la CAPN précise que le plan de requalification de ces postes semble peu accessible en 2014, il le sera probablement en 2015.
 - ⇒ La présidente de la CAPN indique qu'à titre expérimental, sur le prochain cycle de promotion (2015) de TE (ATE vers TE), il n'y a plus de mobilité géographique imposée.

Dans ce cas, il existerait une possibilité d'avoir plusieurs techniciens dans un même service, ce qui n'est pas le cas à l'ONEMA

Commentaires CGT :

Dans le cadre des revendications concernant la revalorisation du corps des ATE, notre organisation est favorable à une promotion « sur place ». Seul gage d'éviter des injustices (si plusieurs ATE réussissent dans un SD l'examen professionnel pour accéder à la catégorie B, qui nommer sur place ?) et réel revalorisation de l'ensemble du corps des ATE.

- Mutations :

⇒ Le Ministère va demander aux établissements publics d'offrir la possibilité de décaler les prises de postes au 1/02 (au lieu du 1/01) et dans certains cas au 1/03/14.

- Retard dans les avancements d'échelon

⇒ Le Ministère nous signale que les services concernés par la gestion du corps ont rencontré des problèmes d'où les retards constatés.

⇒ Le chef du service concerné nous informe que de nombreuses anomalies ont été constatées sur le déroulement de carrière de certains agents. Son service procède donc à une vérification pour tous les agents du corps sur une période de 10 ans.

⇒ Il prévoit un rattrapage du retard constaté pour le 31/03/2014.

⇒ Concernant la proposition de la CGT, qui souhaite que le MEDDE délègue la gestion du corps des TE aux établissements publics employeurs, le MEDDE indique que ce n'est pas possible, car le corps est trop petit et parce qu'il y a plusieurs établissements. Le MEDDE semble toutefois ouvert à une forme de délégation de gestion de proximité, mais souligne clairement qu'il exclue cette possibilité pour les changements d'échelon....

Commentaires CGT :

Les retards de gestion, pour tout ce qui concerne la vie du corps, sont nombreux, très nombreux, TROP NOMBREUX !!!

A chaque fois, le Ministère nous fait le coup du : « nos services ont rencontrés de gros problèmes »... Nous sommes certains que les personnels travaillant dans ces services font leurs possibles pour faire avancer les dossiers. Nous imaginons également la pression que certains doivent subir pour que les objectifs fixés soient atteints !

Mais cette réponse ne nous satisfait pas ! On voit bien que les défaillances des services RH du Ministère ne sont pas conjoncturelles mais structurelles ! C'est la question des moyens qui est posée : le Ministère doit recruter et permettre une gestion correcte de ses employés ! Un changement d'échelon doit être effectif au maximum dans un délai de 2-3 mois ! Sinon, le gain se transforme en pénalité avec une incidence fiscale quand le rattrapage salarial concerne une longue période et présente également des incidences sur les prestations sociales.

NOUS DEMANDONS AU MINISTERE DE PRENDRE LA MESURE DE LA COLERE QUI S'ETEND CHEZ LES TECHNICIENS DE L'ENVIRONNEMENT !

Examen des mutations :**ONCFS :**

La CAPN suit les avis formulés en CAPP.

N° Poste	Caractéristique	Résidence administrative	Nom / Prénom	Affectation actuelle
2014 – TE 001	Inspecteur Permis chasse	Gap (05)	David Tholière	ONCFS – SID 70/90
2014 – TE 002	Inspecteur Permis chasse	Nancy (54)	Non pourvu – à republier	
2014 – TE 003	Inspecteur Permis chasse	Béthune (62)	Souriau Stéphane	ONCFS – SD 62
2014 – TE 004	Inspecteur Permis chasse	Avignon (84)	Joël zueras	ONCFS – SD 89
2014 – TE 005	Chef de Brigade	Hyères (83)	Arnaud Auge - Sabatier	ONCFS – DIR NO – CT
2014 – TE 006	Chef de Brigade	Venarey Les Laumes (21)	Non pourvu	
2014 – TE 007	Chef de Brigade	Port Sur Saone (70/90)	Ludovic Perrin	ONCFS – SID 70/90
2014 – TE 008	Technicien – SID 70/90	Port Sur Saone (70/90)	Non pourvu – republié sur Liste aptitude	
2014 – TE 009	Chef de SD	Saint Brieuç (22)	Xavier Le Menach	ONCFS – SD 22
2014 – TE 010	Chef de Brigade	Rennes (35)	Anna Graziani – Branquet	ONCFS – DIR – CIDF – CT
2014 – TE 011	Chef de SD	Angers (49)	Nicolas Trouillard	ONCFS – SD 72
2014 – TE 012	Chef de Brigade	Angers (49)	Grégoire Tremblay	ONCFS – SD 10
2014 – TE 013	Chef de Brigade	Le Mans (72)	Bernard Kerlidou	ONCFS – SD 49
2014 – TE 014	Chef de Brigade	Chateauroux (36)	Non pourvu	
2014 – TE 015	Chef de Brigade	Verdun (55)	Non pourvu	
2014 – TE 016	Chef de Brigade	Cernay (68)	Thomas Bonnefoy	ONCFS – SD 76
2014 – TE 017	Chef de Brigade	Colmar (68)	Non pourvu	
2014 – TE 018	Technicien	Breuil Le Vert (60)	Non pourvu	
2014 – TE 019	Chef de Brigade	Roye (80)	Non pourvu	
2014 – TE 020	Chef de SD	Rodez (12)	Pascal Malassagne	ONCFS – SD 18
2014 – TE 021	Chef de SD	Pavie (32)	Vincent Djelloul	ONCFS – SD 40

ONEMA :

La CAPN suit les avis formulés en CAPP.

N° Poste	Caractéristique	Résidence administrative	Nom / Prénom	Affectation actuelle
2014 – TE 022	DIR	Compiègne (60)	Yann Mouchel	ONEMA – SD 28
2014 – TE 023	Chef de SID	Bonneuil (94)	Non pourvu	
2014 – TE 024	Chef de SD	Melun (77)	Non pourvu	
2014 – TE 025	Chef de SD	Chartres(28)	Non pourvu	
2014 – TE 026	Chef de SD	Poitiers (86)	Eric Bachelier	ONEMA – SD 79
2014 – TE 027	Chef de SD	Montauban (82)	Non vacant	
2014 – TE 028	Chef de SD	Levens (06)	Non pourvu	
2014 – TE 029	Service Mixte – Police de l’Environnement – Guyane	Cayenne ou Matoury (973)	Non pourvu – republié au prochain cycle	

Parc Nationaux

La CAPN suit les avis formulés en CAPP.

N° Poste	Caractéristique	Résidence administrative	Nom / Prénom	Affectation actuelle
2014 – TE 030	Chef de secteur – PN des calanques	Cassis – La Ciotat (13)	Yannick Limouzin	ONEMA – SD 72
2014 – TE 031	Technicien Agri – Environnement PN des Cévennes	Gérolhac (30)	Non vacant	
2014 – TE 032	Technicien – PN des Cévennes	Cassagnas (48)	Non vacant	
2014 – TE 033	Technicien – PN des Cévennes	Cassagnas (48)	Non vacant	
2014 – TE 034	Technicien – PN de la Vanoise	Bourg – Saint – Maurice (73)	Elodie Antoine	ONEMA SID IDF

Examen des Promotion au titre de l’année 2014

Point sur les promotions

Nous sommes toujours en attente du taux promu / promouvable. L’administration n’en avait toujours pas connaissance.

Pour les promotions, le Ministère propose d'appliquer une clause de sauvegarde et de travailler avec les effectifs suivants :

	Total :	Parcs Nx	ONEMA	ONCFS
Promotion de ATE vers TE	7	1	2	4
TE vers TS	6	1	1	4
TS vers CTE	20	12	5	3

L'ensemble des listes et des classements issu des CAPP sont validés et retenus.

Pour chaque spécialité, c'est le classement issu des CAPP et le nombre d'agent pouvant être promu qui donnent la liste nominative.

Remarque CGT :

Les listes des agents promus seront définitives lorsque le taux pro/pro sera officiellement publié. En attendant, nous invitons les agents concernés à une certaine prudence...

Points divers

- Recours d'un agent concernant la prise en charge de ses frais de déménagement

Lors de la dernière CAPN (5 juillet 2013), nous avons alerté le Ministère sur la situation particulièrement difficile d'un agent suite à une erreur de l'Administration. En effet, suite à une mutation, le Ministère a produit un arrêté stipulant que les frais de changement de résidence étaient pris en charge. Notre collègue n'ayant pas résidé au moins 4 ans dans sa résidence précédente a pris contact avec le Ministère puis avec l'ONEMA pour avoir confirmation de cette prise en charge et au final pour accepter sa mutation. Le Ministère l'a renvoyé vers l'ONEMA (service d'accueil) qui lui a signalé que « si l'arrêté ministériel le stipulait, il pouvait y prétendre ».

Suite à l'envoi de la facture correspondant au déménagement, le service comptable de l'ONEMA a refusé le paiement et le Ministère a produit un nouvel arrêté, modifiant le premier et stipulant que les frais de changement de résidence n'étaient pas pris en charge ! Bilan : notre collègue a dépensé une somme très importante et l'Administration n'a toujours pas procédé au remboursement !

En juillet 2013, la présidente de la CAPN nous avait dit que ses services allaient étudier le dossier et apporter rapidement une réponse... Malgré de nombreux courriers, une proposition de sortie de crise adressée par l'ONEMA au MEDDE, des courriels de l'intéressé et de la CGT, ainsi qu'une multitude d'appels téléphoniques de notre collègue : le dossier n'a pas avancé d'un pouce !

Aujourd'hui, le MEDDE nous annonce que suite au recours de notre collègue devant le Tribunal Administratif (ce dernier était bien obligé de le faire vu l'absence de réponse et les délais qui courraient !), le dossier est dans les mains du service juridique qui l'étudie !

Remarques CGT :

L'inertie du Ministère pour traiter ce dossier est incompréhensible et consternante !

Nous exigeons que ce dossier soit traité à sa hauteur dans les plus brefs délais. Déjà 8 mois que ce dossier est en attente : déplorable au regard de la situation difficile dans laquelle notre collègue est plongé du fait d'une erreur administrative. Situation d'autant plus inexplicable que le Ministère a toutes les chances de perdre au TA et que notre collègue est prêt à suspendre son recours dès que le paiement sera réalisé.

- Recours d'un collègue concernant son entretien individuel annuel

Un collègue qui avait muté en cours d'année 2012, a vu son entretien individuel annoté de manière « vacharde » par son ancien N+2. Or les textes montrent que la procédure entourant la réalisation de l'entretien et la rédaction du compte-rendu n'a pas été respectée... De plus, le compte-rendu montre un écart abyssal entre le commentaire du N+1 et celui du N+2...

La Présidente de la CAPN, qui a été saisie du dossier, nous signale que son étude est en cours...
Affaire à suivre !

Vos représentants CGT à la CAPN

Olivier Ledouble (Titulaire)

Olivier Leroyer (Expert)